



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

*Secrétariat du conseil maritime
de la façade Manche Est-mer du Nord*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE (CP) ÉLARGIE AUX COMMISSIONS SPÉCIALISÉES (CS)

à Rouen le 11 décembre 2019

Annexes :

Annexe 1 : Courrier des préfets coordonnateurs de façade au président de la CP du CMF MEMNor portant sur la contribution du CMF MEMNor à l'appel d'offres pour l'éolien au large de la Normandie.

Annexe 2 : Liste des participants

Introduction par le président de la commission permanente

Monsieur VOGT ouvre la séance en indiquant que cette réunion s'inscrit dans la continuité des travaux menés en juin dernier, par la commission permanente et les commissions spécialisées du CMF MEMNor, sur la planification de l'éolien en mer au large de la Normandie.

Point 1 : État des lieux/avancement de la planification de l'éolien en mer sur la façade maritime Manche Est – mer du Nord

La commission permanente du CMF, élargie aux commissions spécialisées, s'est réunie à cinq reprises en juin 2019, afin de proposer aux services de l'État sa contribution sur le développement de l'éolien en mer dans la façade maritime MEMNor, en marge de la préparation du débat public lancé le 15 novembre dernier pour l'implantation d'éoliennes en mer au large de la Normandie.

Les conclusions de ces travaux ont permis de préciser les enjeux et les contraintes des usages en mer dans les zones les plus propices de la carte des vocations de la stratégie de façade maritime, et de faire évoluer la méthode des études techniques réalisées par l'État dans le cadre de la préparation du débat public.

Monsieur VOGT rappelle que la CP, élargie aux CS, a exprimé son souhait de poursuivre cet exercice à la suite de ces ateliers. La poursuite d'une démarche itérative de spatialisation de l'éolien en mer est encouragée.

Il indique que les préfets coordonnateurs de la façade maritime MEMNor lui ont adressé un courrier, le 2 décembre dernier, portant sur la contribution du CMF MEMNor à l'appel d'offres pour l'éolien au large de la Normandie. Monsieur DUMENIL (DIRMer MEMNor) en fait la lecture (courrier en Annexe).

En ligne avec ce courrier et dans la continuité des travaux précédents, Monsieur VOGT propose à la commission permanente de s'accorder pour mettre en œuvre une méthode itérative, permettant d'identifier des zones propices, d'exprimer des conditions de cohabitation et de proposer les critères d'acceptabilité nécessaires au développement de projets éoliens dans ces zones (modalités d'implantation, conditions de navigation et de dérangement du milieu, etc.).

Les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie et de Hauts de France soulèvent plusieurs points qui selon eux s'opposent au développement raisonné de l'éolien en mer avec la pêche maritime.

Ils regrettent tout d'abord l'absence de retour d'expérience (Retex) sur les projets de parcs éoliens français. Ils souhaitent attendre les Retex des parcs éoliens normand avant d'envisager le lancement d'un nouvel appel d'offres sur la façade. Ils regrettent également le manque de connaissances sur les impacts cumulés générés par l'ensemble des activités de la façade sur la pêche maritime et l'environnement marin.

Monsieur MAHEUT (CFDT) partage ces craintes. Il évoque l'impact négatif du bruit généré en phase travaux sur la ressource halieutique, par le battage de pieux notamment. Il indique que 70 % de la capture de pêche a été perdu au cours des investigations géotechniques (carottages) qui ont été réalisées sur le parc éolien de Dieppe-Le Tréport.

Les craintes liées au manque de visibilité quant aux impacts de l'éolien sur la pêche sont renforcées par celles occasionnées par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit). La cohabitation des activités émergentes avec les activités traditionnelles est remise en cause par les professionnels de la pêche qui redoutent, en cas de Brexit sans accord, le report des flottes étrangères dans les eaux françaises de la façade maritime, déjà très contraintes.

Madame COURDANT (CRPMEM Normandie) rappelle que le projet éolien de Dieppe-Le Tréport cristallise les oppositions et ne favorise donc pas l'acceptabilité de nouveaux projets éoliens. Elle ajoute que la flotte normande, qui présente une taille de navires de 11 mètres en moyenne, pourra faire face à de réelles difficultés de report d'activité si elle se trouve directement impactée par l'implantation d'un parc.

Monsieur BECQUET (CFTC) regrette une prise en compte insuffisante de l'avis des pêcheurs professionnels. Il informe que le syndicat national des marins pêcheurs CFTC ne souhaite pas contribuer aux échanges sur l'appel d'offres éolien Normand, faute de retour d'expérience des parcs éoliens français.

Il regrette le manque de financement pour diriger des études scientifiques qui permettraient d'évaluer l'impact de l'éolien en mer sur l'environnement marin et en particulier sur la ressource halieutique. Il évoque, avec Monsieur MAHEUT, les impacts du bruit et du champ magnétique sur la ressource halieutique. Ce dernier ajoute que ces études environnementales doivent être adaptées aux spécificités de la façade maritime et au régime saisonnier.

Monsieur LEVALLOIS, directeur de projet local pour l'appel d'offres éolien en Normandie, précise qu'un budget de 20 millions d'euros est alloué par l'État pour réaliser des études environnementales et techniques, dans le cadre de l'appel d'offres éolien en mer au large de la Normandie. Il ajoute que les études bibliographiques produites seront complétées par des campagnes de mesures *in situ*.

Face aux craintes et oppositions formulées par les représentants de la pêche professionnelle, Monsieur VOGT insiste sur le fait qu'il s'agit d'une réelle opportunité pour la commission permanente de se saisir de cet exercice avant le lancement de l'appel d'offres éolien en Normandie. C'est l'occasion pour les acteurs et en particulier pour la pêche d'exprimer leurs enjeux, de justifier les zones qu'ils souhaiteraient voir exclues et de fixer, le cas échéant, les mesures d'évitement et les conditions de cohabitation nécessaires pour chaque site propice. Ces éléments viendront nourrir les réflexions de l'État pour l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offres.

Monsieur LEVALLOIS soutient cette position. Il insiste sur la nécessité de justifier et d'argumenter chaque prise de position avec des éléments factuels pour qu'ils soient entendus par l'État.

Monsieur LHARIDON (FEE) encourage la commission permanente à participer à la recherche de zones propices de moindre impacts, notamment pour la pêche.

Madame BOUX (SER) confirme la volonté des industriels de favoriser la cohabitation des parcs éoliens avec la pêche professionnelle. Elle encourage un travail collectif pour identifier des zones propices et proposer des mesures de cohabitation qui impactent le moins l'environnement et les autres activités. Elle invite les représentants de la pêche professionnelle à partager leur expertise à l'aide d'éléments factuels afin de guider au mieux la conception du parc (site d'implantation, espacement et alignement des éoliennes par exemple).

Elle rappelle que si la France n'a pas encore de parcs éoliens opérationnels, les porteurs de projets ont quant à eux plusieurs années d'expérience dans le développement de parcs éoliens en Europe du Nord. Elle ajoute que la réforme du permis enveloppe permettra d'adapter les caractéristiques techniques du parc éolien normand jusqu'à sa phase de construction en prenant en compte les études techniques, les consultations et les retours d'expérience des premiers parcs éoliens en mer français.

Madame BOUX rappelle, enfin, l'expérimentation de pêche à la coquille Saint-Jacques menée dans le futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer, début 2018, à l'initiative conjointe de l'opérateur et du CRPMEM de Normandie.

Monsieur BECQUET, remet en cause la pertinence et les conclusions de cette expérimentation « virtuelle ». Il aurait souhaité une expérimentation dans un parc existant. Il ajoute que la ressource halieutique a disparu des parcs éoliens étrangers où la pêche professionnelle n'est plus pratiquée.

Monsieur LEVALLOIS précise qu'une expérimentation pêche dans un parc éolien étranger aux caractéristiques identiques à celui de Courseulles-sur-Mer n'était pas possible. En effet les parcs éoliens situés à une distance accessible pour la flottille concernée n'ont pas été configurés pour cohabiter avec la pêche professionnelle. Il incite à ne pas transposer les impacts constatés dans les parcs éoliens étrangers aux projets français qui ont leurs propres spécificités en termes de caractéristiques techniques et du milieu marin.

Point 2 : Modalités de contribution des instances du CMF MEMNor sur la planification de l'éolien en mer au large de la Normandie

Monsieur FORGAR (DREAL Normandie) présente la méthode de travail que l'État propose de mettre en œuvre pour identifier des zones propices pour l'implantation d'éoliennes en mer posées au large de la Normandie.

Il est proposé une méthode d'analyse itérative qui s'inscrit dans une démarche globale d'évitement des impacts potentiels sur l'environnement et les autres usages. Elle doit permettre de décrire l'ensemble de la zone soumise au débat public et d'en évaluer les enjeux afin de déterminer les zones propices à l'implantation des futurs parcs. Elle permet de définir les modalités d'implantation des parcs en proposant de favoriser la cohabitation des activités.

Monsieur FORGAR présente le travail déjà conduit par l'État :

- collecte et actualisation des données disponibles sur la façade maritime MEMNor ;
- production d'études socio-économiques et environnementales réalisées dans le cadre du débat public. Les rapports de ces études sont disponibles sur le site internet de GéoLittoral à l'adresse suivante : <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/les-ressources-a1132.html>
- compilation de l'ensemble des données sur un visualiseur cartographique disponible à l'adresse suivante : <http://cerema.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=199c7945c2154a24bfd8a28ee3bbd254>
- identification de premières zones d'exclusion en raison d'une interdiction réglementaire, de critères techniques ou de l'implantation de structures pérennes (type granulats marins, parc éolien).

Les zones d'exclusions identifiées par l'État soulèvent plusieurs remarques.

Monsieur VOGT remet en cause leur caractère intangible. Il souhaite rediscuter du choix de ces couches, en particulier des contraintes liées aux enjeux de la Défense nationale, afin de favoriser au mieux la cohabitation entre activités.

La préfecture maritime rappelle la position du ministère des Armées en réaffirmant que ces zones d'exclusions ne peuvent faire l'objet d'une remise en cause.

Monsieur VOGT invite l'État à justifier ses choix auprès du public et des instances de gouvernance.

Monsieur LEVALLOIS précise qu'il s'agit bien de la position de l'État mais que la commission permanente est libre d'en faire la critique.

Monsieur LEPETIT (CD 50) souligne un souci de transparence et d'exhaustivité des couches d'exclusion utilisées, notamment pour les enjeux paysagers. Il rappelle l'engagement de l'État à l'égard du patrimoine UNESCO. Il incite la DREAL Normandie à inviter le ministère de la culture pour discuter du périmètre de protection du patrimoine Vauban. La DREAL précise que cette démarche est amorcée et que les contraintes d'exclusion paysagère ont bien été prises en compte.

Monsieur BENBASSA (FFESM) s'interroge sur les zones d'exclusion au droit des épaves pour les pratiques sportives de loisir et de tourisme telles que la voile et la plongée sous-marine. Monsieur LEVALLOIS précise à ce sujet que les épaves géo-référencées par le SHOM sont disponibles sur le visualiseur.

Madame BOUX indique que les critères d'exclusion technique sont à revoir avec une bathymétrie maximale de 65 mètres.

Monsieur FORGAR présente ensuite la méthode d'analyse proposée pour ce nouveau cycle de concertation.

Monsieur DUMENIL rappelle que ce cycle de concertation comprend trois principaux objectifs :

- préciser et pondérer les enjeux susceptibles d'être impactés par un projet de parc éolien au large de la Normandie ;
- conduire une analyse cartographique en vue de la spatialisation de zones propices pour l'implantation d'éoliennes en mer au large de la Normandie ;
- approfondir les conditions de cohabitation et les critères d'acceptabilité de tels projets.

Monsieur LEVALLOIS précise que l'État a souhaité communiquer aux acteurs, par souci de transparence, l'ensemble des données à leur disposition. C'est pour cette raison qu'il est proposé une première étape de tri des données disponibles sur le visualiseur, par sous-zones, au regard des enjeux à considérer.

Madame BOUX indique les premiers critères techniques, envisagés par le SER, pour un futur parc éolien au large de la Normandie d'une puissance de 900 MW :

- raccordement électrique : 3 câbles de 300 MW (selon les préconisations de RTE) ;
- surface d'implantation finale du parc : 150 km² ;
- orientation du parc selon un alignement NO/SE pour une production optimisée ;
- possibilité d'avoir plusieurs parcs contigus.

Point 3 : Lancement des travaux

• Présentation du visualiseur cartographique

Monsieur LEVALLOIS présente les principales fonctionnalités du visualiseur cartographique. Il rappelle que cet outil est développé par le CEREMA qui assiste l'État maître d'ouvrage du futur appel d'offres éolien. Il projette à l'écran les couches de données dont l'État s'est servi pour définir les premières couches d'exclusion. Il présente enfin, à titre d'exemple, quelques couches du visualiseur (données pêche, trafic maritime, environnement, ...).

Les résultats de l'étude cartographique sur la pêche maritime sont présentés plus en détail. Monsieur LEVALLOIS rappelle que cette étude a été conduite par les services de l'État, avec l'appui technique du CEREMA, dans le cadre du futur appel d'offres éolien Normand. Il indique que son contenu a largement évolué au cours de ces derniers mois grâce aux contributions des CRPMEs et de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'agriculture. Cette étude cartographique analyse sur la zone mise au débat public :

- la répartition spatiale des navires de pêche : à partir des données VMS (incluant les navires de plus de 12 mètres, les navires pêchant la coquille St-Jacques et ceux pêchant la sole (> 300kg/an)). Ces données ont été discuté en CP lors des ateliers EMR de juin 2019.
- le poids économique par ports de débarquement : à partir des données de production de pêche fournies par l'IFREMER pour la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Cette analyse, qui intègre les navires de moins de 12 mètres, est en cours de finalisation. L'ensemble des cartes seront prochainement disponibles sur le visualiseur.

Les données sur la pêche professionnelle soulèvent plusieurs remarques.

Les CRPMEs s'interrogent sur le biais statistique des données VMS qui excluent les petites flottilles ainsi que sur la fiabilité des données DPMA agrégées par maille de 3'X3'.

Monsieur DUMENIL précise qu'un travail de recensement des petites flottilles non porteurs de VMS est en cours auprès des DDTMs. L'analyse par navire de la catégorie de navigation au regard du port d'attache devrait contribuer à objectiver le nombre de navires impactés par le projet éolien. Par ailleurs les petites flottilles seront d'autant moins impactées si le parc se situe au large, au-delà des 12 milles nautiques.

FNE s'interroge sur l'origine et les caractéristiques des données environnementales représentées sur le visualiseur (prise en compte des couloirs migratoires, des aspects de saisonnalité, de la hauteur des éoliennes pour le calcul de la sensibilité à la collision).

Monsieur DUMENIL assure que ces questionnements feront l'objet d'échanges spécifiques au cours des prochaines réunions. L'OFB (ex-AFB), absente à cette réunion, apportera son expertise et précisera le cas échéant la méthode utilisée pour conduire l'analyse bibliographique environnementale, réalisée dans le cadre du débat public, sur laquelle repose une partie des cartes du visualiseur.

Les acteurs sont invités à transmettre leurs questionnements sur le visualiseur et les données associées à la DIRMer MEMNor qui assure le secrétariat du CMF MEMNor, à l'adresse suivante :

mico.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

- **Recensement des besoins des acteurs**

Un tour de table est effectué afin de recenser les outils nécessaires à la poursuite de l'exercice :

| STRUCTURE | Besoins/Remarques |
|------------------|--|
| Région Normandie | - Préciser/rediscuter les zones d'exclusion - S'assurer que les résultats des ateliers du mois de juin 2019 sont bien pris en compte dans le visualiseur |
| FNE | Approfondir les connaissances et l'analyse des données sur les espèces invasives et sur le déplacement des migrateurs au niveau des zones d'air chaud |
| FEE | Approfondir les connaissances sur la nature des sols par des études géotechniques → étape postérieure au débat public (via les études géotechnique) |
| ANEB | Faciliter et optimiser l'archivage des données pour les futurs projets |
| CFDT | - Approfondir les connaissances sur la sédimentologie - Remise en cause des déclarations de pêche : faire apparaître le biais statistique lié à ces données |
| CFTC | - Point informatif : étude de suivi de la turbidité en cours dans le cadre d'une étude acoustique conduite dans les Côtes-d'Armor |
| UNICEM | - Vérifier la présence des concessions Griz Nez et Graves de Mer sur le visualiseur - Justifier la fiabilité des données intégrées dans le visualiseur - Mettre à jour les cartes IFREMER du potentiel extractible en granulats marins (profondeur revue à la baisse) - Prendre en compte les routes de déchargement (éviter les contournements) - ajouter sur le visualiseur les ports et les principales routes de déchargement |
| CRPMEM Normandie | - Relativiser la fiabilité des valeurs calculées par maille de 3'X3' à partir des données DPMA - Évaluer les effets cumulés sur la pêche (via les parcs éoliens et les autres activités existantes) |
| RTE | - Vérifier que le visualiseur comprend le projet d'interconnexion électrique France/Angleterre « IFA2 » qui traverse la zone mise au débat public |

- **Calendrier**

Monsieur DUMENIL présente le calendrier du nouveau cycle de concertation de la CP élargie aux CS spécifiquement dédié à la planification de l'éolien en mer au large de la Normandie.

La prochaine réunion se tiendra début février 2020. Elle sera complétée de trois réunions techniques en mars auxquelles pourront être associées des experts extérieurs.

La restitution des échanges sera effectuée auprès de la commission permanente début avril, avant transmission des éléments conclusifs aux préfets coordonnateurs à la mi-avril 2020.

A Caen, le 7 février 2020

Le président de la commission permanente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. VOGT', written in a cursive style.

Pierre VOGT

ANNEXE 1

Commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Séance du 11 décembre 2019

Courrier des préfets coordonnateurs au président de la CP du CMF MEMNor portant sur la contribution du CMF MEMNor à l'appel d'offres pour l'éolien au large de la Normandie

ANNEXE 2

Commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Séance du 11 décembre 2019

Liste des participants

Président de la commission permanente

Monsieur Pierre VOGT, représentant du conseil régional de Normandie

Membres de la commission permanente et des commissions spécialisées du CMF MEMNor :

Monsieur Jean LEPETIT, représentant le président du conseil départemental de la Manche
Monsieur Alain BAZILLE, représentant le président du conseil départemental de Seine-Maritime
Monsieur Alain BEUFILS, représentant l'association France Nature Environnement
Monsieur Olivier BECQUET, représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
Monsieur Dominic BENBASSA, représentant la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins
Monsieur Pascal BONNEL, représentant le directeur du Grand Port Maritime de Rouen
Madame Alexia COURDANT, représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie
Monsieur Philippe DEFURNES, représentant l'union nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
Monsieur Pascal GALICHON, représentant le président du grand port maritime du Havre
Monsieur Benoît HITIER, représentant l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Monsieur Jean-Luc LEGER, représentant le président du CESER Normandie
Monsieur Gilles L'HARIDON, représentant France Energie Eolienne
Monsieur Amaël MACRON, représentant l'union nationale des producteurs de granulats
Monsieur Alexis MAHEUT, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail
Monsieur Michel MARIETTE, représentant l'association France Nature Environnement
Madame Laetitia PAPORE, représentant l'union nationale des producteurs de granulats
Monsieur Adrien PRENVEILLE, représentant SURFRIDER
Monsieur Bernard ROBERT, représentant l'association nationale des élus de bassin
Monsieur Antony VIERA, représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Hauts de France
Madame Anne-Claire BOUX, représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables

Service des préfets coordonnateurs de façade :

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :

Chef du bureau « Gouvernance – planification du développement des espaces maritimes – environnement marin », Monsieur Jérémy DRISCH

Chef du bureau « Domianialité – Énergies marines », Monsieur Nicolas MAIRE

Adjoint du Chef du bureau « Domianialité – Énergies marines », Monsieur Maxime ROUSSEAU

Préfecture de la région Normandie, préfecture de la Seine-Maritime :

Chargé de mission « mer et littoral » auprès du Préfet de la région Normandie, Monsieur Mayeul DE DROUÂS

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRMer MEMNor), Monsieur Xavier MARILL, Monsieur Corentin DUMENIL, Madame Annabelle COQUET, Madame Lisa MAIRE.

Invités

Représentant le Réseau Transport Électricité (RTE), Monsieur Régis BOIGEGRAIN, Monsieur Jacques FREMAUX, Madame Aurore GILLMAN

Représentant la DREAL Normandie, Monsieur Damien LEVALLOIS (Directeur de projets « Parcs éoliens en mer »), Monsieur Arnaud FORGAR

Représentant le conseil régional de Normandie, Madame Noémie CASTAN